



## **Transport des animaux - Validation du carnet de route (exports/échanges) et contrôles a posteriori**

<b>Éléments de contexte :</b>	La médiatisation, à l'échelle européenne, des mauvaises conditions de transport des bovins vers la Turquie entre 2010 et 2016 a amené la Commission à demander aux États membres un renforcement des contrôles au départ des voyages de longue durée.
<b>Objectifs :</b>	Être capable de réaliser les contrôles à tous les stades d'un voyage de longue durée (validation de la programmation, contrôles au chargement, contrôle en retour des carnets de route)
<b>Public concerné :</b>	Techniciens, IAE, VOP
<b>Contenu proposé :</b>	Connaître le contexte médiatique et réglementaire Contrôler et valider un carnet de route Réaliser les contrôles sur le lieu de départ d'un voyage de longue durée Saisir (ou vérifier) dans Traces les onglets « Transport » et « Itinéraire » Lire les données des chronotachygraphes et systèmes de navigation Se servir des pouvoirs d'investigation dans le domaine du transport Réaliser des contrôles a posteriori (carnet de route, données enregistrées) Décider des suites pertinentes à donner aux contrôles Exercices pratiques de mise en situation - Échanges de pratiques
<b>Intervenants :</b>	Personnes ressources – DGAL.
<b>Dates :</b>	Du 07 au 10 novembre 2022
<b>Date limite d'inscription :</b>	14 octobre 2022
<b>Durée :</b>	<b>3 jours</b>
<b>Lieu :</b>	<b>Infoma - Corbas</b>
<b>Nbre de participants maximum :</b>	<b>20</b>
<b>Responsable pédagogique :</b>	Adel BEN YOUSSEF
<b>Responsable administratif :</b>	Sylvie RANNEAUD
<b>Information :</b>	Site Intranet : <a href="http://intranet.infoma.agri/">http://intranet.infoma.agri/</a> Site Internet : <a href="http://www.infoma.agriculture.gouv.fr">www.infoma.agriculture.gouv.fr</a> <a href="mailto:formco.infoma@agriculture.gouv.fr">formco.infoma@agriculture.gouv.fr</a>
<b>Frais d'inscription :</b>	363 € - Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères
<b>Code RenoiRH formation :</b>	<b>NINALP0004 – Session 2022-00001</b>
<b>Informations complémentaires</b>	Prérequis : connaissance de l'articulation du règlement (CE) n°1/2005 (stage d'initiation du 14 juin, ou niveau équivalent).